Publié le : 07/07/2026

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-200056711-20260702-DE_2026_133-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
Arrondissement de Saint-Brieuc
Commune de Jugon-les-Lacs

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 02 juillet 2026

Date de convocation : 26 juin 2026
Nombre de conseillers : En exercice : 23 Présents : 19 Votants : 22

Certifié exécutoire compte tenu de la publication en ligne du 6 juillet 2026

L'an, deux mille vingt-six, le deux juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de JUGON-LES-LACS s'est réuni à la Mairie de Jugon-les-Lacs sous la présidence de Mme Gwénaëlle AOUTIN, Maire.

Etaient présents :
Mesdames et Messieurs Gwénaëlle AOUTIN, Adeline BRIVE, Anne JOSEPH, Mauricette DIRR, Chihaidine HAMOUZA, Arnaud REVAULT, David AILLET, Natacha CARRO, Béatrice COUDRAY-SAVE, Brigitte DESRIAC, Laurence FIESCHI-MÈGE, Stéphanie FLEGEAU, Jacky GILLET, Denis KEURMEUR, Victor MENAGER, Patrick MENARD, Chantal TARDY, Malika TOUBLANC, Guy HEURTAULT.

Etaient absents excusés :
Mesdames et messieurs. Emmanuelle BAZIN, Stéphane BOULIN, Matthieu MOISAN, Alexis POIDEVIN.

Etaient absents représentés :
Néant

Procurations :
Madame Emmanuelle BAZIN donne procuration à Monsieur Patrick MENARD
Monsieur Matthieu MOISAN donne procuration à Madame Adeline BRIVE
Monsieur Alexis POIDEVIN donne procuration à Madame Natacha CARRO

Secrétaire de séance : Patrick MENARD

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-200056711-20260702-DE_2026_133-DE

CM 02.07.2026	Fixation des tarifs d'accueil périscolaire à compter du 1er septembre 2026	**Délibération n°2026-133**

Rapporteure : Adeline BRIVE

Madame l'adjointe au maire en charge des finances et des affaires générales propose de voter de nouveaux tarifs pour l'accueil périscolaire afin de tenir compte des hausses significatives des charges depuis plusieurs années.

Considérant, l'avis favorable de la commission affaires scolaires en date du 18 juin 2026

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (22 voix)
Décide

- **D'adopter les tarifs suivants pour le service public d'accueil périscolaire**

Tranche	QF	7h-8h	A partir de 8h	Jusqu'à 17h45	17h45-18h30
T1	< ou = à 1 000	0.87€	0.87€	1.41€	0.65€
T2	De 1 001 à 1 280	1,09€	1.09€	1.64€	0.81€
T3	De 1 281 à 1 530	1.30€	1.30€	1.84€	0.98€
T4	De 1 531 à 1 770	1.51€	1.51€	2.06€	1.30€
T5	> à 1 770	1,90 €	1,90 €	2,30 €	1,60 €

- **D'autoriser le Maire ou la 1ère adjointe à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.**

Suivent les signatures pour copie conforme,

Le Maire,

Gwénaëlle AOUFFIN

MAIRIE DE JUGON-LES-LACS Côtes d'Armor 22